



rhône méditerranée & corse

2-4, allée de Lodz

69363 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 01

D 29656/1-9

Communauté de Communes du Lac du Bourget

ST OFFENGE DESSOUS

COMMUNE DE SAINT OFFENGE-DESSOUS

I. CONTEXTE DE L'ETUDE

1. La commune de Saint Offenge-Dessous

La commune de Saint Offenge-Dessous, d'une superficie de 792 hectares, est située au Nord du département de la Savoie, en limite avec celui de la Haute-Savoie.

En bordure de la vaste cluse d'origine glaciaire Aix-les-Bains / Annecy, contre le versant Ouest du massif des Bauges, et à une quinzaine de kilomètres au Nord-Est d'Aix-les-Bains, la commune appartient au canton d'Aix-les-Bains Nord Grésy et à la région agricole de l'Albanais.

En outre, elle fait partie du Parc Naturel Régional des Bauges, de la communauté de Communes du Lac du Bourget, du Syndicat intercommunal de la Combes de Savoie, de Chambéry et du lac du Bourget (Métropole Savoie) qui a mis en œuvre un Schéma de Cohérence Territorial.

La limite communale Est correspond à la crête de la montagne de Bange.

La limite communale Sud longe en partie le cours d'eau du Sierroz et son petit affluent le Nant de la Combaz.

A l'Ouest, la limite correspond au ruisseau de la Monderesse.

Au Nord, peu marquée géographiquement, la limite départementale se fait avec la commune de Cusy.

Le chef-lieu, qui englobe le village de la Plesse est implanté à 600 m d'altitude. Il est traversé par la D 211a qui relie Aix-les-Bains à Trévignin.

Les hameaux des Guers, le Muret et les Toquets sont traversés par les routes départementales 211a et 211b, les autres hameaux sont reliés par des routes communales.

2. Assainissement

➤ *Assainissement collectif*

La commune de Saint Offenge-Dessous dispose d'un réseau d'assainissement de type séparatif. Les canalisations sont de diamètre 200 mm.

Les effluents d'eaux usées sont dirigés vers la station d'épuration du Sierroz. L'antenne qui dessert la partie Nord de la commune (les Guers ...) transite jusqu'à la station via le réseau d'assainissement de Cusy - St Ours.

➤ *Assainissement non collectif*

Sur Saint Offenge-Dessous, 33 habitations ne sont pas raccordées au réseau collectif. Elles sont situées dans les hameaux suivant:

- Les Guers : 4 habitations
- Les chenevriers : 3 habitations
- Le Crouzet : 18 habitations
- Vingerel : 1 habitation
- Le Rocheret : 2 habitations
- Les farniers : 1 habitation
- Champ des Pierre : 1 habitation
- Vers les Prés : 1 habitation
- La Campolette : 1 habitation

Lors de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, il a été mis en évidence des sols pentus et peu perméables inaptes à l'assainissement non collectif.

Pour les nouvelles installations, il ne peut pas être mis en place des filières classiques de traitement, les systèmes drainés sont favorisés avec rejet dans le milieu hydraulique superficiel. Dans ces conditions, il est indispensable que les installations soient en bon état de fonctionnement.

3. Sensibilité du milieu

Préservation de la ressource en eau :

Il existe un périmètre de protection de captage de source sur la commune de St Offenge-Dessous : le captage de la Peysse qui est la ressource principale de la commune ; les autres captages des Chenets et des Elombes ayant été abandonnés à cause de leur mauvaise qualité bactériologique.

Aucune des installations d'assainissement non collectif n'est incluse dans ce périmètre.

II. Diagnostic des installations d'ANC

1. Déroulement du diagnostic

Le diagnostic s'est déroulé sur la commune pendant les mois de juillet et août 2005.

33 installations ont été diagnostiquées et 3 installations ont été enlevées de l'étude, ces habitations étant déjà raccordées au tout à l'égout ou raccordable.

2. Etat général de l'assainissement

Pour les installations diagnostiquées, l'état de l'assainissement non collectif sur la commune est plutôt médiocre. Peu d'installations sont complètes et conformes à la réglementation en vigueur actuellement.

Un grand nombre de ces installations se situe au hameau du Crouzet.

3. Typologie des dysfonctionnements constatés

La plupart des dysfonctionnements sont dus à un rejet des effluents prétraités en surface ou dans un cours d'eau. Ce qui représente un danger pour la qualité des eaux souterraines et des cours d'eaux.

De même des habitations ne séparent pas les eaux pluviales des eaux usées se qui entraîne des eaux parasites dans le système de prétraitement.

III. Classification des installations

1. Résultats

36 installations étaient à diagnostiquer.

33 installations ont été diagnostiquées,
3 installations ont été enlevées de l'étude.

Parmi les 33 installations diagnostiquées, 7 sont jugées dans une situation inacceptable au regard de la santé et de la salubrité publique, 18 sont acceptables à moyen terme, 6 installations sont acceptables et 2 installations ont été visitées mais inexistantes.

2. Identification des zones d'habitat exposées aux problèmes d'assainissement et justification des points noirs.

➤ *Vers les prés et Vingerel*

Les habitations 06-263-109 et 06-263-105 ne disposent pas de système d'assainissement. Une étude d'assainissement est nécessaire.

➤ *Les Guers*

L'installation 06-263-110 ne dispose que d'un système de prétraitement et traitement des eaux de vanes. La dispersion des eaux des eaux ménagères se fait dans le réseau pluvial. Ce qui est inacceptable au regard de la salubrité publique.

Par ailleurs, les installations 06-263-129 et 06-263-130 ne disposent pas de système de prétraitement des eaux ménagères celles-ci allant directement dans un puits perdu. L'installation d'un bac à graisse permettrait la rétention des graisses et éléments flottants contenus dans les eaux ménagères, et diminuerait le risque de colmatage des ouvrages situés en aval.

De même, les installations 06-263-129, 06-263-130, 06-263-110 et 06-263-111 nécessitent un entretien ; la fosse doit être vidangée pour éviter le colmatage des ouvrages, ceci devra être réalisé par une entreprise spécialisée, délivrant un certificat de vidange, à présenter au technicien du SPANC lors de la visite périodique.

➤ *Les Chenevriers*

L'installation 06-263-103 ne dispose pas de système de prétraitement des eaux ménagères, l'installation d'un bac à graisse permettrait la rétention des graisses et éléments flottants contenus dans les eaux ménagères, et diminuerait le risque de colmatage des ouvrages situés en aval. Aussi le système de traitement reste inconnu, il serait souhaitable d'entreprendre sa recherche, afin de permettre le contrôle de son état,

de son fonctionnement et d'intervenir rapidement en cas de problème ; surtout qu'un ruisseau se situe à 50 m en aval et la dispersion reste à ce jour inconnue . De même, le dispositif nécessite un entretien ; la fosse doit être vidangée pour éviter le colmatage des ouvrages, ceci devra être réalisé par une entreprise spécialisée, délivrant un certificat de vidange, à présenter au technicien du SPANC lors de la visite périodique.

L'installation 06-263-123 rejette les eaux ménagères prétraitées directement dans un puits perdu, cet ouvrage ne permet pas l'épuration lente des eaux et il concentre la pollution sur une surface limitée.

L'installation 06-263-104 infiltre les eaux usées dans le sous sol sans traitement, néanmoins l'infiltration apparaît être bonne (le puit n'est pas saturé), le secteur ne se situe pas dans un périmètre de protection de source et l'habitat est dispersé ; par conséquent, l'installation ne nécessite pas une réhabilitation urgente car elle ne pose pas de problème de pollution, de sécurité ou de salubrité publique apparente.

➤ *Le Crouzet*

Sur ce hameau, 5 installations sont jugées dans une situation inacceptable au regard de la santé et de la salubrité publique :

- 06-263-102,
- 06-263-113,
- 06-263-114,
- 06-263-131,
- 06-263-133.

Bien que disposant de systèmes de prétraitement corrects (fosse toutes eaux et préfiltre ou bac dégraisseur, fosse septique et préfiltre), les eaux usées ainsi prétraitées sont dispersées en surface. Ceci représente un danger pour la qualité des eaux souterraines et des cours d'eau. Un système de traitement doit être installé selon l'arrêté du mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables. D'autant plus que le rejet de l'installation 06-263-102, 06-263-131, 06-263-133 et 06-263-113 se fait non loin d'un ruisseau.

L'installation 06-263-114 présente les mêmes caractéristiques mais la dispersion se fait après mélange des eaux vannes et eaux de pluie dans un système alternant sous sol et surface d'une centaine de mètres avec des roseaux.

Les installations 06-263-128, 06-263-125, 06-263-134, 06-263-108 et 06-263-132 ne disposent pas de système de prétraitement des eaux ménagères, l'installation d'un bac à graisse permettrait la rétention des graisses et éléments flottants contenus dans les eaux ménagères, et diminuerait le risque de colmatage des ouvrages situés en aval.

Les installations 06-263-100, 06-263-122, 06-263-118 et 06-263-108 infiltrent les eaux usées dans le sous sol sans traitement, néanmoins l'infiltration apparaît être bonne (le puit n'est pas saturé), le secteur ne se situe pas dans un périmètre de protection de source et l'habitat est dispersé ; par conséquent, l'installation ne nécessite pas une réhabilitation urgente car elle ne pose pas de problème de pollution, de sécurité ou de salubrité publique apparente.

Les installations 06-263-128, 06-263-125, 06-263-134, 06-263-100, 06-263-132 et 06-263-124 rejettent les eaux prétraitées directement dans un puits perdu, cet ouvrage ne permet pas l'épuration lente des eaux et il concentre la pollution sur une surface limitée .

➤ *Le Rocheret*

Les habitations 06-263-115 et 06-263-116 ont un dispositif d'assainissement commun, cependant elles ne disposent pas de système de prétraitement des eaux ménagères , l'installation d'un bac à graisse permettrait la rétention des graisses et éléments flottants contenus dans les eaux ménagères, et diminuerait le risque de colmatage des ouvrages situés en aval surtout qu'il s'agit d'un puits perdu, cet ouvrage ne permet pas l'épuration lente des eaux et il concentre la pollution sur une surface limitée.

➤ *La Campolette*

L'installation 06-263-120 rejette les eaux prétraitées directement dans un puits perdu, cet ouvrage ne permet pas l'épuration lente des eaux et il concentre la pollution sur une surface limitée.

Dix installations doivent faire l'objet d'un entretien : soit par nécessité, soit parce que les dispositifs étaient inaccessibles au moment du diagnostique. Il faudra donc envisager la vidange de la fosse septique (1) et/ou nettoyage du bac dégraisseur (2) :

- 06-263-129(1)
- 06-263-130(1)
- 06-263-100(2)
- 06-263-111(1)
- 06-263-133(1)
- 06-263-110(1)
- 06-263-120(1)
- 06-263-101(1)
- 06-263-124(1)
- 06-263-103(1)

Hormis quelques dysfonctionnements (système de prétraitement incomplet et rejet sans traitement dans un puits perdu), sur les 18 installations, aucune n'est située dans un périmètre de protection et il n'existe pas de rejet direct au milieu superficiel. Il n'a pas été constaté lors des diagnostics de problème de sécurité, de santé ou de salubrité publique.

Cependant sept installations sont jugées dans une situation inacceptable au regard de la santé et de la salubrité publique. Elle représentent des « points noirs » au sens de l'agence de l'eau .Le rejet se faisant directement sans traitement dans le milieu superficiel (cours d'eau), ce qui représente un danger pour la qualité des eaux .Un système de traitement doit être installé selon l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables.

TABLEAU RECAPITULATIF POUR LA COMMUNE DE SAINT OFFENGE DESSOUS

| Nom | Prénom | Adresse | Parcelle | Numéro Assauto |
|----------------|---------------|--|---------------|----------------|
| ABRY | RAYMOND | les Guers | C 317 | 06-263-129 |
| | | | C 317 | 06-263-130 |
| AGNES/CHAVANNE | BRUNO/CLAIRE | les Chenevriers | E 259 | 06-263-103 |
| ALAIX | JEAN | Le Crouzet | D 353 | 06-263-128 |
| ALAIX | CLAUDE | 70 rue d'achène 78600 MAISONS LAFITTE | D 899 | 06-263-113 |
| | | le Crouzet | | |
| BADIN | HENRI | le Crouzet | D 454 | 06-263-102 |
| BOQUET | LAURENT | le Crouzet | D 978 | 06-263-122 |
| BOULET | JEAN-LOUIS | 2 rue Dacquin 73100 Aix les Bains | D 378 | 06-263-126 |
| | | le Crouzet | | 06-263-127 |
| BURNAT | JEAN-CLAUDE | chef lieu | B 247 | |
| CHAPUIS | JOSETTE | Vingernel | E 157 | 06-263-105 |
| CHAULAND | JACQUES | 5 bd Général Forestier 73100 Aix les Bains | D 415 | 06-263-109 |
| | | Vers les Prés | | |
| CLERC | MICHEL ALFRED | le Crouzet | D 375 | 06-263-125 |
| COLOMBANI | JEAN FRANCOIS | 20 rue Bel Air 13006 Marseille | D 444 | 06-263-100 |
| | | le Crouzet | | |
| COUENNE | NICOLAS | 9 rue Florent 69008 Lyon | D 787 | 06-263-134 |
| | | le Crouzet | | |
| DAVIET | MADELEINE | SUR LE BEAL | D 374 | 06-263-108 |
| DAVIET | BERNADETTE | le Crouzet | D 374 | 06-263-108 |
| FAUVEL | YANNICK | 3 les Guers | C 599 | 06-263-111 |
| FILHOL | OLIVIER | le Crouzet | D 754 / D 449 | 06-263-112 |
| GAUTREAU | JEAN-PHILIPPE | longes 38570 MORETEL DE MAILLES | D 457 | 06-263-133 |
| | | le Crouzet | | |
| GEORGES | BRUNO | le Crouzet | D 428 / D 421 | 06-263-132 |
| GRELLIER | JEANNINE | le Rocheret | C 117 / C 492 | 06-263-115 |
| GRELLIER | JEAN MARC | le Rocheret | C 117 / C 493 | 06-263-116 |
| GUERS | ROBERT | les Guers | C653 | 06-263-110 |
| JACQUIGNON | GABRIELLE | le Crouzet | D 441 | 06-263-114 |
| JACQUIGNON | ALEXANDRA | le Crouzet | D 429 | 06-263-131 |
| JEAN | XAVIER | le Moulin | C 181 | |
| MADELAINE | LOUIS | les Crouzet | D 376 | 06-263-119 |
| MASSONAT | CLAUDE | les Chenevriers | E 254 | 06-263-123 |
| MICHALLET | GEORGES | la Campolette | B 754 | 06-263-120 |
| MILLET | JEAN MARC | Brégatet | C 658 | |

| Nom | Prénom | Adresse | Parcelle | Numéro Assauto |
|----------|------------|------------------|----------|----------------|
| MILLOZ | ANNE-MARIE | les chenevriers | E 167 | 06-263-104 |
| RENOTON | GERARD | les farniers | C 598 | 06-263-121 |
| TARTREAU | MICHEL | champ des Pierre | C 136 | 06-263-117 |
| TRONCHET | LUC ANDRE | le Crouzet | D 462 | 06-263-124 |
| VAUGOIN | SEBASTIEN | le Crouzet | D 977 | 06-263-118 |

| | |
|---|--|
| Installation prioritaire pour la réhabilitation | |
| installation non prioritaire mais avis de réserve sur la pérenité | |
| installation en bon état de fonctionnement | |
| non visitée | |
| visitée mais indéterminée | |